

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

| | |
|--|--|
| <p>L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 5 avril 2024</p> <p><u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil : 27 En exercice : 27 Qui ont pris part à la délibération : 26</p> | <p><u>Présents</u> :</p> <p>Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE</p> |
|--|--|

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

| | |
|----------------|--|
| 2024-04-11 / 4 | Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry : approbation du projet et demande de subvention au titre du fonds vert |
|----------------|--|

Madame le Maire expose le projet de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry.

Considérant que ce projet est éligible au titre de l'axe 1 du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit Fonds Vert portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Considérant les rapports d'analyse des offres retenant le groupement composé du cabinet d'architecte METAFORE et du bureau d'études IGETEC pour la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour la mission de contrôle technique, le bureau d'études AB INGENIERIE pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'axe 1 du Fonds Vert pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|-------------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| Mission de maîtrise d'œuvre | 129 500 € | Fonds Vert (40 %) | 57 072 € |
| Mission de contrôle technique | 7 200 € | | |
| Mission de CSPS | 5 980 € | Autofinancement (60 %) | 85 608 € |
| Total | 142 680 € | Total | 142 680 € |

Le Conseil Municipal,

Vu projet de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry,

Vu l'axe 1 du Fonds Vert,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
| | 26 | 0 | 0 |

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_4-DE



APPROUVE le projet de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry.

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre de l'axe 1 du Fonds Vert.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 11 avril 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_4-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_4-DE